



Fédération Nationale des Infirmiers



Publication du Décret infirmier au Journal Officiel : la FNI salue une avancée majeure.

Paris le 26/12/2025. La publication du **Décret relatif aux activités et compétences de la profession infirmière** au *Journal officiel de la République française* marque une **étape déterminante pour la reconnaissance de la profession infirmière**.

Ce texte vient enfin consacrer, dans le droit, la réalité de l'exercice infirmier :

- la reconnaissance du **raisonnement clinique infirmier**,
- la formalisation de la **consultation infirmière**,
- l'affirmation des **compétences propres**, de l'autonomie professionnelle et du rôle central des infirmières et infirmiers dans les parcours de soins.

Cette avancée n'est ni le fruit du hasard ni un geste symbolique. Elle est le **résultat d'années de mobilisation, de travail syndical, de négociations et de pugnacité**, portés par les professionnels infirmiers et leurs représentants.

Pour autant, notre organisation syndicale le rappelle avec force : **la publication d'un décret ne suffit pas.**

Sa **mise en œuvre effective**, son **application homogène sur l'ensemble du territoire**, et le respect des nouvelles dispositions dans tous les lieux d'exercice devront être **strictement garantis**. Nous serons particulièrement vigilants quant aux conditions concrètes d'exercice, aux moyens alloués et aux textes d'application attendus (Arrêtés).

Ce décret constitue une **base juridique essentielle**, mais il ne saurait clore les revendications de la profession. La reconnaissance statutaire, la valorisation et l'amélioration des conditions de travail demeurent des **enjeux majeurs**.

Notre engagement syndical se poursuit :

- pour défendre les droits des infirmières et infirmiers,
- pour faire respecter ce nouveau cadre réglementaire,
- et pour obtenir de nouvelles avancées à la hauteur des responsabilités exercées.

Contact :

Daniel Guillerm Président
Portable 06 08 84 50 27